



Intitulé de poste et classe :	Traducteur adjoint de 2e classe (kikuyu / kalenjin / Luo / Luhya / gusii) (P-1)
Avis de vacance de poste n° :	2015FE-RE2
Date limite de dépôt des candidatures :	29.08.2012
Unité administrative :	Section des services, Bureau du Procureur
Lieu d'affectation :	La Haye
Type et durée de l'engagement :	Contrat d'assistance générale
N° de poste :	
Salaire annuel minimum net (taux applicable aux fonctionnaires sans charge de famille) (EURO) :	€ 43,609

Durée de l'engagement

Constitution d'une liste de réserve et destinée à l'externalisation des traductions. Une liste de réserve de candidats qualifiés pour des contrats à durée déterminée s'agissant des postes permanents ou des contrats d'assistance temporaire sera établie pour ce profil à la suite de ce processus de sélection.

Fonctions et responsabilités

Le traducteur travaille au sein de l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur, sous la direction du coordonnateur desdits services. Il s'agit d'un environnement exigeant mais également gratifiant, où l'intéressé sera amené à travailler sous pression.

Le candidat retenu sera chargé de :

- a) traduire à partir de l'une des langues susmentionnées ou de plusieurs d'entre elles vers l'anglais, et éventuellement inversement, des documents ayant trait à un large éventail de sujets, notamment mais pas exclusivement des textes juridiques, militaires, médicaux, administratifs, financiers et relatifs aux techniques de la police scientifique et aux droits de l'homme ;
- b) résumer en anglais des textes écrits dans l'une des langues susmentionnées ou plusieurs d'entre elles ;
- c) tenir compte des réactions que suscitera sa collaboration et prendre part à des activités de formation encadrées ;
- d) contribuer à l'élaboration des bases de données terminologiques et de références ;
- e) fournir des services d'interprétation entre, d'une part, l'une des langues susmentionnées ou plusieurs d'entre elles et, d'autre part, l'anglais au siège ou sur le terrain ;
- f) s'acquitter d'autres tâches qui pourraient lui être confiées (éventuellement administratives et/ou informatiques).

Qualifications Essentielles

Le candidat retenu :

- a) est titulaire d'un diplôme universitaire (obtenu dans une université ou une institution reconnue attestant d'un niveau de trois années d'études au minimum) en traduction, interprétation, linguistique, droit ou dans tout autre domaine pertinent ;
- b) jouit d'au moins deux années d'expérience professionnelle en traduction (aucune si le candidat est titulaire



d'un diplôme universitaire obtenu au terme d'au moins quatre années d'études), de préférence au sein d'une organisation internationale ;

- c) connaît les domaines intéressant la Cour, à savoir les domaines juridique, militaire, médical, administratif, financier et relatif aux techniques de la police scientifique et aux droits de l'homme ;
- d) a une connaissance des logiciels pertinents, par exemple MS Office et des outils de traduction assistée par ordinateur, de préférence MultiTrans ;
- e) a une aptitude avérée à travailler efficacement en respectant les délais imposés ;
- f) a un sens aigu pour le détail, le style et l'usage de la langue ;
- g) possède des compétences en matière d'organisation et de gestion du temps ;
- h) est prêt à se perfectionner.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

La maîtrise de l'une des langues susmentionnées ou de plusieurs d'entre elles comme langue(s) maternelle(s) et la connaissance presque parfaite de l'anglais sont essentielles. La connaissance du swahili ou du français sera considérée comme un atout de taille.

Informations générales

- Le candidat retenu sera soumis à la procédure d'habilitation de sécurité du personnel, conformément à la politique en vigueur à la CPI. Cette procédure consiste, entre autres, à s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans le profil personnel et à procéder à une vérification du casier judiciaire.
- Les candidats peuvent vérifier l'état d'avancement du recrutement sur le site Web de la CPI.
- La préférence sera donnée aux ressortissants des États parties au Statut de Rome, ou à ceux des États qui ont signé le Statut et se sont engagés dans le processus de ratification, ou encore à ceux des États qui se sont engagés dans le processus d'adhésion. Néanmoins, les candidatures de ressortissants d'États non parties pourront également être prises en considération.
- Conformément aux dispositions du Statut de Rome, la Cour entend assurer une représentation équitable des hommes et des femmes pour tous les postes à pourvoir, une représentation des principaux systèmes juridiques du monde pour les postes de juristes, ainsi qu'une représentation géographique équitable pour les postes d'administrateurs.
- Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.
- Pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux, la Cour se réserve le droit de ne procéder à aucun recrutement, ou de procéder à un recrutement à une classe inférieure ou sur la base d'un profil de poste modifié.
- La Cour pénale internationale est partie à l'accord sur la mobilité entre les organisations et souhaite accueillir, dans le cadre de détachements, des fonctionnaires d'autres organisations du régime commun des Nations Unies.